

Atelier-rencontre

DANS LA CULTURE, LE BÉNÉVOLAT NE PREND PAS L'EAU !

MARDI 31 MAI 2022 à 18h à Spirale à Riscle

35 personnes ont participé à cet atelier-rencontre qui était rythmé par des contributions des participantes lors des débats-mouvants, et des témoignages inspirants.



- **Mot d'introduction de Christophe Merotto, président de l'association Spirale**, sous la grande halle tout récemment construite.
- **Mot d'accueil et présentation de l'atelier-rencontre par Marc Fouilland, directeur de l'Adda du Gers.**

Cet atelier-rencontre, coordonné par l'Adda du Gers en relation étroite et forte avec Spirale mais aussi le CLAN et la Ligue de l'enseignement, est le deuxième et dernier atelier de la saison 2021-2022. Ce format de rencontre émane d'un travail réalisé au sein de la commission des programmeur.trices de saisons du Gers et vise à travailler à plusieurs sur des thématiques, enjeux et problématiques concernant les membres de la commission.

Le premier atelier-rencontre organisé par le CLAN de Nogaro et l'Adda du Gers, en étroite partenariat avec Ciné 32, a eu lieu le mardi 14 décembre 2021 à Nogaro et s'intitulait « Spectacle vivant et cinéma : comment partager l'usage d'un même équipement en milieu rural ? ». En effet, cette configuration d'usage des salles est un enjeu pour 3 lieux membres de la commission des programmeurs de saison (Nogaro, Samatan et Eauze) et nombre de salles dans nos départements limitrophes.

Ce deuxième atelier, à l'initiative de Spirale, traitait donc d'un tout autre sujet : le bénévolat dans le secteur culturel !

Pourquoi le sujet du bénévolat ? Car toutes les structures impliquées dans l'organisation d'événements ou de projets culturels – ou tout au moins l'immense majorité d'entre elles – sont impliquées et concernées par le bénévolat¹. On compte dans le Gers entre 44 à 50 000 bénévoles dans la vie associative et 5 075 salariés, dont seulement 3,5% sont dans le secteur culturel et 59,5% dans le secteur social. En 2019, 238 associations

¹L'activité du bénévole doit rester dans le cadre associatif. Une association ne peut donc pas mettre ses bénévoles au service d'une entreprise, par exemple un restaurant.



ont été créées dans le Gers, dont 26,2% dans le secteur culturel qui est le premier secteur de créations d'associations devant le sport (20,4%). Le taux de création d'associations culturelles dans le Gers est supérieur au taux national qui est de 23,9%. Cela explique donc que le bénévolat fasse vivre la culture dans le Gers !!

⇒ **Mais alors, qu'est-ce que bénévolat ? Qu'est-ce que faire vivre le bénévolat dans le Gers ?**

PHOTOGRAPHIE DU BENEVOLAT EN FRANCE :

- En 2022, 2 millions de personnes ont cessé leur activité de bénévole (de manière pérenne ou court-termiste). Ces bénévoles manquants et qu'il est difficile de retrouver sont principalement des bénévoles de plus de 65 ans.
- En 2019, on recense environ 19 millions de bénévoles en France : 13 millions sont bénévoles dans des associations (bénévolat associatif), environ 2 millions sont bénévoles dans des organisations type collectivités, et 5 millions réalisent du bénévolat « direct » (sans adhésion, « coup de main » ou soutien ponctuel, sans engagement).
- Les jeunes se démarquent et s'engagent davantage. En effet, les jeunes de 13-14 ans disent qu'ils envisagent de s'engager en tant que bénévoles dans les 5 ans à venir !

TEMPS 1 : Le bénévolat est-il soluble dans le salariat ? Et réciproquement ?

Ce premier temps (débat-mouvant et témoignage) a été mené par Marc Fouilland, directeur de l'Adda du Gers.

Les thèmes abordés sur ce « temps 1 » :

- Complémentarité salariat-service civique-stage-bénévolat : quand le salariat consolide le bénévolat.
- Quelle valorisation du bénévolat ?

1. Débats-mouvant

→ **Question 1 du débat mouvant** : **Qu'attendez-vous comme valorisation (reconnaissance) de votre bénévolat ?**

Les différentes réponses sur lesquelles les participant.es pouvaient se positionner :

- **Devenir référent d'une commission/groupe**
- **Avoir des avantages (une conso gratuite, des places de spectacles, des tee-shirts...)**
- **Etre mis en avant dans la communication de la structure ou de l'événement (photo, noms...)**
- **Etre dans un contexte bienveillant et aimant (tout en restant libre)**
- **Rester dans l'ombre**

Les positionnements des participant.es :

- La grande majorité des participant.es : « *Etre dans un contexte bienveillant et aimant (tout en restant libre)* »
- 5 personnes : « *Devenir référent d'une commission/groupe* »
- 5 ou 6 personnes : « *Avoir des avantages (une conso gratuite, des places de spectacles, des tee-shirts...)* »
- Quelques personnes sont situées entre deux éléments de réponse et notamment celui-ci : « *Etre mis en avant dans la communication de la structure ou de l'événement (photo, noms...)* »
- Quelques personnes sont situées entre deux éléments de réponse et notamment celui-ci : « *Rester dans l'ombre* ».

L'une des participantes exprime qu'elle s'est placée entre plusieurs réponses car, de fait, elle est bien « référente d'une commission » puisque le contexte de son engagement l'a amené à diriger la commission théâtre, mais elle souhaite aussi rester dans l'ombre. « Quelques fois on ne réfléchit pas forcément, on ne sait pas où cela va nous mener. Etre bénévole c'est avant tout donner de son temps ». Elle est arrivée dans l'association (le CLAN) au départ à travers sa passion avant tout l'histoire.

Une autre des participantes a expliqué qu'en arrivant dans le Gers, elle vivait seule, n'était pas originaire du département et avait fait plusieurs professions/métiers dans le Gers. Lorsqu'elle en a eu assez de son dernier travail, elle a eu envie de rencontrer des personnes. De fil en aiguille, elle a découvert le CLAN, s'est investie puis de plus en plus engagée, s'est retrouvée présente sur plusieurs commissions ou actions pour essayer au final d'être là quand on a besoin d'elle.

L'un des participants mentionne que l'un des avantages à être bénévole se retrouve sur les impôts. La valorisation peut désormais se trouver là, « le reste c'est plus de la fierté personnelle de participer un beau projet ! »



→ **Question 2 du débat mouvant : Pensez-vous qu'un bénévole a les mêmes attentes (en termes de valorisation) qu'un salarié, hormis la question de rémunération financière ?**

Les différentes réponses sur lesquelles les participant.es pouvaient se positionner :

- OUI
- NON

Les positionnements des participant.es :

- Plus de la moitié des participant.es : « NON » – une majorité sur le Non (une 15aine)
- Moins de 10 personnes : « OUI »
- Puis mouvements au fil des échanges

L'une des participantes dont la réponse était « OUI » exprime que selon elle, le bénévole a besoin d'un cadre... Et qu'un salarié a tout autant besoin de mettre des valeurs dans ce qu'il fait et d'avoir un cadre ! Le



cadre est aussi important pour un bénévole que pour un professionnel, le fait de se sentir utile aussi. Cela se rejoint.

⇒ Cet argumentaire a fait se déplacer 4 personnes qui étaient situées autour du « NON » vers le « OUI » pour se retrouver à une petite dizaine autour du « OUI ».

L'un des participants explique qu'avec le bénévolat, on attend de la bonne humeur, un esprit de partage et d'échange. Cependant, d'un salarié on attend des compétences et de l'efficacité. Les attentes sont donc différentes.

Un autre participant prend la parole pour mentionner que l'on parle bien des attentes du bénévole, et pas ce que l'on attend de lui mais ce que le bénévole vient chercher. « Je n'attends pas la même chose en tant que bénévole que si j'étais salarié : bonne ambiance, soutenir/porter un projet. On ne va pas avoir les mêmes attentes qu'en tant que salarié, qui peut être en besoin de reconnaissance en termes de responsabilités...

L'un des bénévoles participants explique que le jour où il n'a pas envie de venir, et bien il est tout à fait possible de ne pas venir ! (ce qui n'était pas possible lorsqu'il exerçait sa profession !). En tant que bénévole on peut aussi avoir le droit de mettre du temps ; ce rapport au temps peut ne pas être le même selon le statut.

Le débat-mouvant s'est conclu par la parole d'un participant disant que l'engagement se produit pour un projet auquel on adhère. « Si on y va en tant que bénévole, c'est par passion ».



2. Témoignage de Marc Fouilland, directeur de l'Adda du Gers

Marc Fouilland réalise un témoignage à l'aune de 17 ans à la direction de CIRCa (Pôle national cirque à Auch), association fonctionnant durant 10 ans exclusivement avec des bénévoles et comptant actuellement environ 300 bénévoles et une petite vingtaine de salarié.es en CDI. Pour le festival s'ajoute des CDD, des intermittents techniciens et des personnes en service civique. Cette expérience a mené à se questionner et à travailler fortement autour du bénévolat et son articulation avec les autres salarié.es et volontaires. Souvent d'ailleurs le bénévolat est défini par ce qu'il n'est pas et non par ce qu'il est. Ce qui définit le plus le bénévolat est l'URSAFF. Il n'existe pas de définition légale de ce qu'est un bénévole.

Définition du bénévole (d'après le site assistant dirigeant) :

Un bénévole est une personne qui s'engage librement pour mener une action non rémunérée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial.

Le bénévole exécute sa mission sans être lié à l'association par aucune règle de durée ou de fréquence autre que les règles qui ont pu être définies dans le contrat de bénévolat.

Mais, surtout, le bénévole est celui qui participe à l'activité de l'association sans en recevoir aucune rémunération, ni compensation, sous quelle que forme que ce soit, espèces ou nature (à l'exception des remboursements de frais).

Ainsi, l'un des enjeux à CIRCa était le suivant : comment fait-on pour gérer un projet quand on a une équipe de bénévoles et une équipe de salariés si importante ? Le choix qui a été fait était alors de ne pas définir de limite théorique entre les tâches qui pouvaient être réalisées par des bénévoles et celles confiées à salarié.es.



En effet, la responsabilité ne permet pas de définir non plus si une tâche doit être réalisée par un salarié ou un bénévole, car la personne la plus responsable de l'association est bien le président ou la présidente qui est bénévole. Il en est de même pour la question des compétences puisqu'un bénévole peut avoir de nombreuses compétences, ou des compétences spécifiques, parfois même plus que certains salariés. Ainsi, le bénévole est a priori celui qui peut tout faire !

Il n'existe pas non plus de statut du bénévole. En effet, sur le site du ministère en charge de la vie associative qui est aujourd'hui le ministère de l'Éducation nationale, il est précisé que les mouvements associatifs sont tombés d'accord sur le fait qu'il n'y ait pas de statut pour laisser la plus grande liberté au bénévolat !

Certains bénévoles peuvent même être amenés à passer des habilitations (pour pouvoir conduire des machines, etc.), ce qui pose aussi la question des responsabilités, notamment de l'association. C'est à l'association de définir quelles responsabilités elle souhaite confier à des bénévoles car le code du travail qui définit les responsabilités au sein d'une entreprise ne s'applique au bénévolat. Seule la loi s'applique !

Comment alors le salariat impose une vision du bénévolat, vision qui est de fait sous-tendue par un prisme économique ? Il y a aussi parfois la volonté d'appliquer au bénévole la réglementation du salarié. Or, la loi n'oblige à rien. Il peut y avoir un règlement intérieur de l'association à appliquer quand on s'investit dans l'association, comme il peut y avoir une charte/contrat de bénévolat mais cela n'est pas obligatoire. Mais en aucun cas il y a le droit à un lien de subordination ! Cela peut aussi poser la question du planning du bénévole, qui peut être considéré comme un lien de subordination de celui qui le fait pour le bénévole.

Pour une structure associative, il est désormais demandé de valoriser le bénévolat dans toutes demandes de subventions via les budgets CERFA. Cela pose la question du calcul de l'heure de travail du bénévole : quelle salaire de référence ? Un bénévole qui prend 4 heures pour faire ce qu'un salarié fait en une heure car il aime prendre son temps, comment valoriser le travail du bénévole sur 4 heures ou 1 heure ? Comment convertir les heures ? Et si le bénévole veut prendre son temps !

Les choses sont –elles véritablement comparables ?

Par ailleurs, des indemnités sont possibles pour l'activité de bénévoles dirigeants jusqu'à $\frac{3}{4}$ du SMIC avec règlement des charges sociales. Mais que compte-t-on ?

En tant que directeur de CIRC'a, la position de Marc Fouilland était la suivante : refus de valoriser le bénévolat car refus de compter les heures réalisées par les bénévoles !

Le renouvellement des bénévoles est aussi un enjeu crucial. A CIRC'a, on comptait jusqu'à 30% de renouvellement des bénévoles chaque année. L'étude So Fest (consultable sur le site de France Festival) montre que c'est le cas dans la plupart des festivals.

⇒ Avec un tel renouvellement, l'accueil des bénévoles (des nouveaux mais de tous) est donc capital !!

Un autre enjeu dans une structure/association peut être aussi celui du lien entre le bénévole qui vient pour une tâche ponctuelle et le bénévole qui a une référence ou responsabilité sur une association. Comment animer ce lien ? Il s'agit d'un enjeu de transmission, d'intégration...

TEMPS 2 : Le bénévolat comme source de bien être !

Ce deuxième temps a été mené par Elisa Cuicchi, directrice des services de la Ligue de l'enseignement du Gers, pour les 2 débats-mouvant, puis par Bruno Brisson, secrétaire de l'association Musicalarue à Luxey pour le témoignage inspirant.

Les thèmes abordés sur ce « temps 2 » :

→ L'engagement, facteur d'épanouissement.

→ Nouvelles pratiques, nouvel engagement ?

1. Débat-mouvant

→ **Question 3 du débat mouvant** : Quelles sont vos motivations pour vous engager ?

Les différentes réponses sur lesquelles les participant.es pouvaient se positionner :

- Pour acquérir de l'expérience, le mettre sur mon CV
- Par geste citoyen
- Par curiosité
- Pour le lien social, faire des rencontres
- Autres...

Les positionnements des participant.es :

- La majorité des participant.es : « Pour le lien social, faire des rencontres »
- Suivi de peu : « Par geste citoyen »
- 3 participant.es : « Par curiosité »
- Très peu (juste une personne entre deux) se sont placées vers « Pour acquérir de l'expérience, le mettre sur mon CV »

Une des participantes choisi « par curiosité » et l'explique par une curiosité pour la structure, pour son projet mais aussi par curiosité de rencontrer des personnes.

L'un des participants rebondit aux réponses proposées en précisant que quelque fois pour être bénévoles, il faut donner son CV.

Une participante bénévole témoigne que selon elle, l'histoire d'acquérir les compétences c'est surtout une question que l'on se pose quand on est salarié, et pas quand on est bénévole. Ce qui a soulevé des débats.

⇒ Ainsi, finalement, à la fin du débat mouvant, plusieurs personnes se sont rapprochées de la réponse « Pour acquérir de l'expérience, le mettre sur mon CV ».

Une personne présente prend d'ailleurs l'exemple de la construction de la halle de Spirale (sous laquelle nous faisons l'atelier) et qui a été réalisée par des bénévoles, pour montrer que cela peut bien être le cas !

[Vous pouvez d'ailleurs découvrir les résultats du sondage réalisé en ligne à ce sujet \(motivation du bénévolat\) sur le site de l'Adda du Gers.](#)



→ **Question 4 du débat mouvant** : Pensez-vous que le renouvellement du bénévolat passe par ?

Les différentes réponses sur lesquelles les participant.es pouvaient se positionner :

- De nouveaux projets, de nouvelles associations
- Un nouveau fonctionnement associatif, nouveau mode d'organisation démocratique
- De nouveaux outils (numériques, réseaux sociaux...)
- Autres (qualité d'accueil des nouveaux arrivant.es)

Les positionnements des participant.es :

- 4 participant.es : « *De nouveaux projets, de nouvelles associations* »
- 4 participant.es : « *De nouveaux outils (numériques, réseaux sociaux...)* »
- Quelques personnes pour « *Autres (qualité d'accueil des nouveaux arrivant.es)* ».
- Et de nombreux participant.es situés entre plusieurs réponses dont « *Un nouveau fonctionnement associatif, nouveau mode d'organisation démocratique* »

Une personne qui s'était positionnée vers « Autres » mentionne que cela passe par la retraite à 60 ans !

L'un des participants situé au milieu de plusieurs réponses explique son choix pour diverses solutions : les réseaux sociaux peuvent atteindre les jeunes, l'accueil des nouveaux arrivants est aussi primordial et le nouveau projet est très important également pour motiver à s'investir !!

L'un des participants rappelle que s'il n'y a pas de désir, il n'y aura pas de nouvelles structures. Il s'était engagé au CLAN pour le projet.

Un monsieur constate que les gens acceptent de s'engager s'il y a un engagement court et ponctuel !

L'une des personnes bénévole mentionne que selon elle, il est essentiel de mettre en place un nouveau fonctionnement démocratique car aujourd'hui tout est pyramidal (trop).

Les nouvelles associations semblent engageantes : 5 nouveaux festivals dans le Gers cette année et 2 juniors associations ont été créées pour de la programmation culturelle.

Au sujet de l'organisation et du fonctionnement des associations : la loi permet d'avoir un collège de personnes qui se répartissent les responsabilités, et qu'ainsi tout ne repose pas sur une seule personne



responsable. Cette information a suscité quelques questions de la part de plusieurs participant.es notamment.

NB : Guid'Asso = un réseau d'appui à la vie associative locale qui remplace le CRIBB.

2. Témoignage de Bruno Brisson, secrétaire de l'association Musicalarue

Bruno Brisson nous partage son expérience à Luxey, pour et avec Musicalarue, nous raconte son engagement et en quoi cela peut s'avérer être épanouissant pour lui comme pour d'autres bénévoles. Il mentionne également comment la place de bénévole est valorisée dans l'organisation du festival.

Musicalarue est une association et un projet culturel de territoire qui s'est développé dans le petit village de Luxey (610 habitant.es, 4 habitant.es au km²).

Quelques éléments forts de Musicalarue, association loi 1901 :

- Près de 1 000 bénévoles sur le festival ;
- 150 bénévoles pour les actions à l'année ;
- 8 et bientôt 9 salariés à temps plein à l'année ;
- Un travail réalisé en commissions thématiques (programmation, communication, logistique, billetterie, mécénat, produits de bouche, bénévolat).

Historique :

- L'initiative à l'origine de Musicalarue a démarré en 1968 avec des fêtes carnavalesques et des musiques piétonnes, l'idée était de faire la fête autrement !
- A partir de 1989, une organisation professionnelle a été mise en place avec la création du festival Musicalarue. Autrement dit, le noyau dur de bénévoles a structuré le festival qui est devenu professionnel. Des actions culturelles ont aussi été proposées et cela tout au long de l'année.

Les piliers de Musicalarue (depuis 1990) :

- 200 spectacles et concerts, de toutes formes, qui jouent partout, dans diverses structures ;
- De 15h à 6h30 du matin (donc des ambiances plus douces à des moments festifs) ;
- 85 groupes et compagnies ;
- 50 000 spectateurs.

Le festival occupe une salle de spectacle depuis 5 ans (qui est une salle de spectacle communautaire).

Dans l'association, le statut du bénévole est régi via une charte de bénévole.

Pour eux, les bénévoles se définissent comme tels : « Imbéciles heureux qui sont nés quelque part ! »

Il faut savoir que peu d'habitants de Luxey sont bénévoles (une cinquantaine).

Pour valoriser et reconnaître les bénévoles, les membres de l'association font 3 choses qu'ils jugent essentielles :

- « On les remercie ! » et cela est fait systématiquement ;
- « On les implique ! » : un bénévole doit pouvoir donner son avis et ensuite il est important de revenir vers le bénévole pour lui dire ce qu'on a fait de son idée ;
- « On les fidélise ! » : Toutes les semaines des informations sont envoyées par mail afin que chacun sache et puisse suivre ce que fait l'association.

Les ombres au tableau :

- Contrôle URSSAF sur les contreparties et notamment sur les repas (il y a eu une suspicion qui a vite été annulée – NB : pas le droit d'offrir un repas d'une valeur supérieur à 6,80 €) ;
- Réussir le renouvellement des membres vieillissants ;
- Difficulté du secteur économique lié à la marchandisation du secteur de la musique (les grands groupes, l'augmentation forte des cachets des artistes, un modèle économique instable).

Toutes les actions sont réalisées en co-pilotage en duo avec un salarié et un bénévole (réfèrent de l'action). Ce travail est mené sur tous les sujets.

Selon Bruno Brisson, le besoin de reconnaissance du bénévole, bien qu'il n'est pas forcément exprimé par les bénévoles, existe !

Exemple du remboursement des frais de déplacements qui est un sujet tabou : le président de l'association, pendant 40 ans, n'a pas eu de déduction fiscale de ses frais de déplacement. Or Bruno explique que souvent, le bénévole ne souhaite pas faire peser des dépenses à l'association, cependant à force de faire fi des frais personnels engagés pour l'association, sans recevoir le moindre remboursement, certaines personnes bénévoles s'en vont petit à petit. La question est donc abordée de front à Musicalarue.

Bruno nous fait part de son engagement à Musicalarue. Ce fut d'abord une curiosité et une passion pour le festival qui l'a décidé à s'investir pour partager ses compétences. Il s'est engagé pour la commission programmation des arts de la rue et à mis en partage ses compétences autour de la sécurité (liées à son parcours professionnel). Puis, quelques années avant de partir en retraite, Bruno a eu recours un temps partiel (60%) pour s'investir davantage dans l'association.



La programmation Musicalarue est investie par des bénévoles. Cependant, aujourd'hui, celle de la musique n'est plus gérée par des bénévoles car c'est une activité qui demande trop de réactivité, c'est pourquoi un salarié s'en occupe. Les bénévoles restent tout de même impliqués d'une manière ou d'une autre dans la programmation musicale : tout bénévole qui le souhaite peut aller voir un concert gratuitement et fait un retour au salarié en charge de la programmation.

Musicalarue c'est 20% de renouvellement des bénévoles chaque année et en général. Il y a la crainte que cette année ce soit un peu différent.

Pour rejoindre l'équipe bénévole, l'association demande un CV et une recommandation.

Selon Bruno, pour un bénévole, il n'y a pas de règle (hormis la charte et ce qui y est mentionné) !! Il peut ne pas venir à condition de prévenir et il est important d'accepter les décisions de chaque bénévole.

Dans Musicalarue, la bienveillance est importante ! Les membres ont le souhait de ne pas laisser des personnes malintentionnées perdurer dans l'association qui détériorerait la qualité des relations et de l'ambiance. L'importance est de garder des comportements vertueux, bienveillants, et il y a une vigilance de la part des membres « élus » pour garder cela.



Brunon Brisson mentionne que le souhait de continuer à faire fonctionner l'association au mieux (économiquement notamment) repose aussi sur le souhait de pouvoir garder les salariés qui se sont investis dans l'association, qui ont quitté des postes précédemment pour venir habiter à Luxey ou construire une maison, installer leur foyer dans les environs.

Quant aux tâches des bénévoles, ils estiment que toutes les missions peuvent être réalisées par des bénévoles (sauf les toilettes sèches) ! Egalement pour certains sujets, il est important d'être un collectif/être à plusieurs comme pour le remplissage de dossiers de demande d'aides financières à plusieurs centaines de milliers d'euros.

Pour conclure, le fait de faire travailler de statuts ensemble – bénévoles et professionnels – comporte de nombreux bienfaits !



UN GRAND MERCI A TOUS LES PARTICIPANT.ES, AUX TEMOINS & AUX PARTENAIRES QUI SE SONT IMPLIQUES DANS LE CONTENU ET L'ORGANISATION DE CET ATELIER-RENCONTRE !